

Encaissement de recettes repas de Noël

Délibération n° 12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20231207-12-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023



**maison
de la
culture**
BOURGES

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 décembre 2023

Le sept décembre deux mille vingt-trois, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 20 novembre 2023.

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président,

Représentants de l'Etat

- Mme Perrine Pierson, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire représentant Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre Val de Loire, représentant Mme Véronique Evanno, cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux du Ministère de la Culture.
- M. Nicolas Bonnes, Chargé du suivi des politiques publiques au service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, Préfecture du Cher, représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher, représentant Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre Val de Loire.

Représentants de la Ville

- M. Yannick Bedin, Maire-adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann Galut, maire.
- Mme Sylviane Moraisin, conseillère municipale,
- M. Alexis Luberne, conseiller municipal.

Personnalités qualifiées

- M. Dominique Delajot, représentant Mme Christine Cheze Dho,
- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente, représentant M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire.
- M. Georges Buisson, représentant Mme Delphine Bordat,
- Mme Sophie Chestier, représentant Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée département, représentant M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher.
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron.

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Excusés :

- Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher
- M. Guillaume Crépin, Conseil régional Centre Val-de-Loire,
- Mme Delphine Bordat, personnalité qualifiée département,
- M. Yann Galut, maire,
- M. Jacques Fleury, président,
- Mme Christine Cheze Dho, personnalité qualifiée région,
- Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée département.

Personnalités invitées :

- M. Christophe Bernard, Directeur Général adjoint, Ville de Bourges ; Mme Marina Mousseline, Directrice au Développement éducatif et culturel, Ville de Bourges ; Mme Corinne Grouhel, chargée de mission coopération culturelle ; Mme Alisson Agussol, responsable du pôle Projets Culture et Documentation, M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la Culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la Culture de Bourges et Mme Maëlle Moncelon ; alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Elodie Thétiot est désignée comme secrétaire de séance.

ENCAISSEMENT DE RECETTES REPAS DE NOËL

Délibération n° 12/2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration d'approuver les conditions tarifaires d'accès au service public culturel géré par l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Considérant qu'il convient d'encadrer les conditions dans lesquelles l'EPCC perçoit des recettes non prévues dans la grille tarifaire ;

Considérant que l'EPCC organise chaque année un repas de Noël pour ses salariés et que leurs conjoints peuvent y participer sous réserve du paiement de leur repas d'un montant de 25€ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité / à la majorité :

- **d'approuver les modalités d'encaissement des recettes ci-dessus exposées.**

Votants : 20

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN



maison delaculture
BOURGES

SCENE NATIONALE / CENTRE DE CREATION
BP 257 - 18005 BOURGES CEDEX
T 02 48 67 74 74 MCBOURGES.COM

PET > 52288163000027 code APE > 9001Z
TVA intracom > FR90522881630

Elodie THETIOT
Secrétaire de séance



